



A1 - Création de l'écopont d'Ermenonville



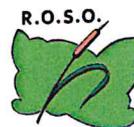
CHARTRE D'ENGAGEMENT



COMMUNE DE
PONTARMÉ



BIOCORRIDORS
PICARDS



Pourquoi une Charte ?

Le projet d'écopont revêt un enjeu fort pour le maintien de la biodiversité au sein de la forêt d'Ermenonville.

La présente Charte précise la position et les aménagements de l'écopont d'Ermenonville au-dessus de l'autoroute A1. Elle scelle l'engagement de tous à faciliter sa réalisation et à assurer sa préservation ainsi que son entretien. Que ce soit par des aménagements physiques,

des actions d'entretien ou des dispositifs réglementaires et juridiques, tous les signataires s'engagent à apporter leur contribution à l'atteinte des objectifs de ce projet.

Cette Charte sera l'occasion de préciser les valeurs partagées, l'importance du rôle des associations mais aussi de la contribution des collectivités et de l'implication du groupe Sanef pour la préservation de **la faune et de la flore de la forêt d'Ermenonville aux abords de l'autoroute A1.**



Rétablir un corridor écologique

Les massifs d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly constituent une entité forestière de plus de 15 000 hectares. Ils font partie d'un vaste continuum forestier de plus de 100 km, s'étirant du nord de l'Île-de-France à la région du Laonnois.

Cet ensemble remarquable constitue un écosystème inscrit au réseau européen Natura 2000. Il abrite un cortège d'espèces animales et végétales à fort enjeu patrimonial, composé d'une population emblématique de cerfs élaphe et d'un réseau de landes et de pelouses sableuses d'intérêt européen.

Cet écosystème est segmenté par 6 infrastructures principales, dont l'autoroute A1 qui constitue un axe majeur. Dans sa traversée de la forêt d'Ermenonville et de Chantilly, l'autoroute possède 4 ouvrages de franchissement.

Depuis plusieurs années, les études ont mis en évidence que le passage grande faune au niveau du PK 37,2 (passage de la « butte aux gendarmes ») n'assurait plus une circulation satisfaisante de la population des grands cervidés entre les deux massifs, ni la continuité de l'habitat de landes.

Ces études ont notamment identifié deux origines du dysfonctionnement du passage grande faune :

- une fréquentation importante de l'ouvrage par des usagers de la forêt et des véhicules motorisés,
- une inadéquation de l'ouvrage technique et de ses abords avec le franchissement de la faune.

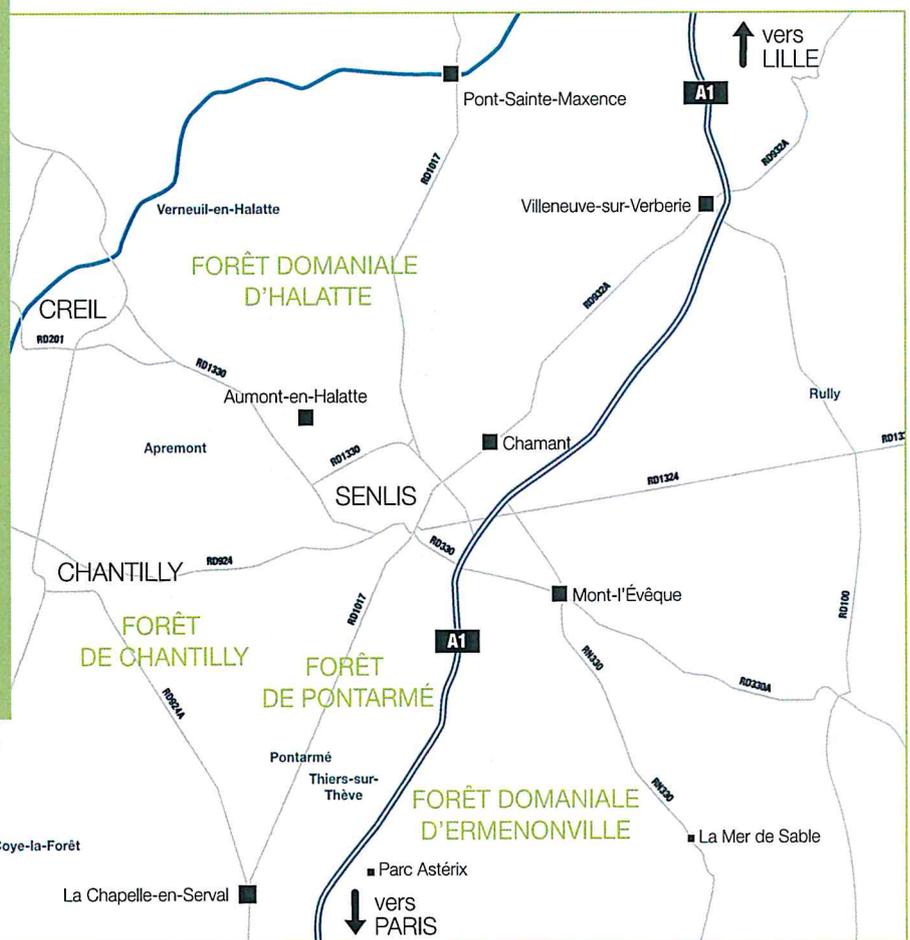
Assurer une continuité entre les différents massifs forestiers est indispensable pour reconnecter les populations d'animaux et des milieux riches en biodiversité.

Un nouvel écopont faisant le lien entre les massifs forestiers d'Ermenonville et de Chantilly

Sanef a engagé une étude visant à définir les caractéristiques d'un écopont répondant aux objectifs de transparence pour la faune et la flore, entre les massifs forestiers d'Ermenonville et de Chantilly.

Fort de son expérience, le groupe Sanef est conscient que l'atteinte des objectifs d'un tel ouvrage nécessite une concertation avec l'ensemble des organismes œuvrant à la gestion, à la préservation et au développement du patrimoine naturel, en partenariat avec les acteurs du territoire.

Un important travail collaboratif avec les collectivités, les propriétaires et exploitants ainsi que les associations a permis d'aboutir à un consensus sur les aménagements de l'ouvrage et à des engagements concrets qui permettront de garantir l'efficacité de l'écopont.



L'écopont d'Ermenonville, un aménagement concerté...

Les études et la concertation ont permis d'aboutir à un consensus sur la position et les aménagements de l'écopont pour répondre aux objectifs environnementaux et aux contraintes techniques.



LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOPONT

L'écopont d'Ermenonville est un ouvrage en béton de 50 m de long comprenant une pile intermédiaire pour enjamber l'autoroute A1.

Son tablier, d'une largeur de 30 m, est aménagé pour rétablir la continuité écologique au cœur de la forêt d'Ermenonville, et notamment favoriser les déplacements du cerf élaphe. Cet aménagement comprend : des plantations, des blocs de grès, des andains, des barrières anti-deux-roues et des écrans latéraux en bois de 2,50 m de hauteur, limitant les pollutions lumineuses et sonores de l'autoroute pour les animaux.

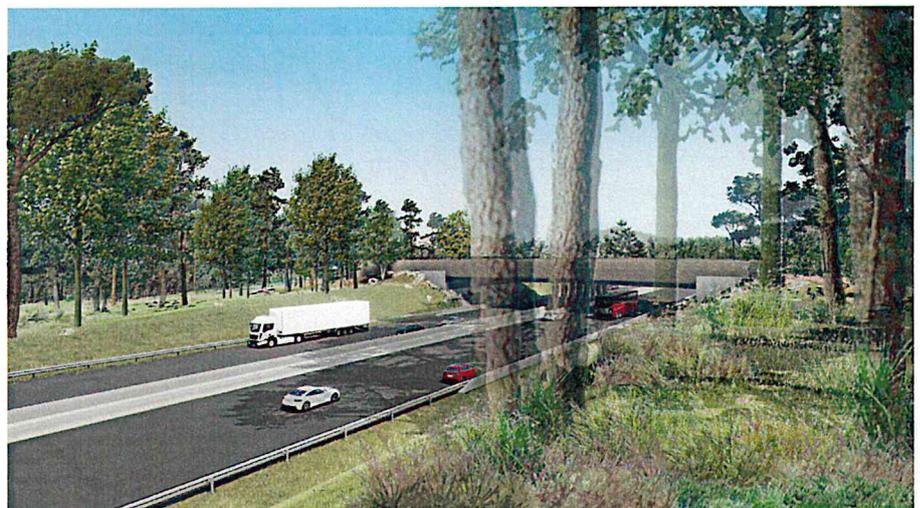
L'ÉCOPONT EST UN PASSAGE SUPÉRIEUR DE TYPE PONT-VERT

Cet ouvrage de grande largeur contribue également à la reconstitution d'un écosystème forestier et d'un paysage de landes caractérisé notamment par des espaces peu boisés, des bancs de sable et des bruyères. Ces espaces abritent aussi de nombreuses espèces animales.

Présentant des conditions favorables au développement des espèces végétales et animales, l'écopont

participe au maintien et à la restauration des milieux au droit de l'autoroute A1.

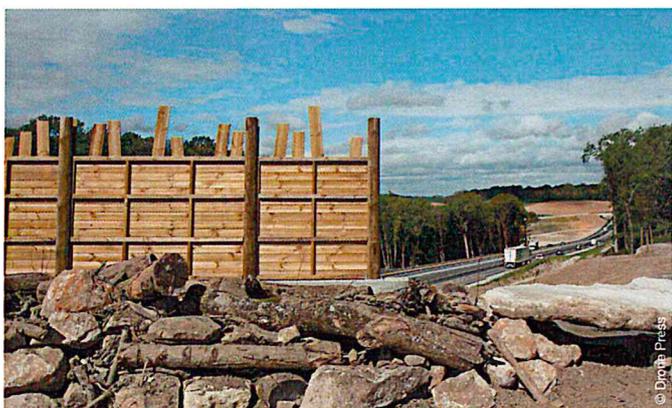
D'un point de vue architectural, le projet a bénéficié d'une attention particulière de l'architecte des Bâtiments de France, de l'inspecteur des sites et de l'autorité concédante du groupe Sanef. L'écopont d'Ermenonville



sera ainsi doté d'écrans en bois lamellé-collé et de perrés en dalles de béton matricé avec quelques blocs de grès disposés de manière à homogénéiser les aménagements sur et sous l'ouvrage. Ces adaptations permettent ainsi à l'écopont d'Ermenonville d'être parfaitement intégré à son environnement.

... et des actions pour le pérenniser

De manière à pérenniser les aménagements réalisés au niveau de l'écopont, les partenaires s'engagent à porter de façon concertée, chacun dans le cadre de leurs compétences, les objectifs suivants :



> PROTÉGER

Un écopont est un passage permettant à la **petite ou grande faune** de se déplacer au-dessus de l'autoroute. Il permet de préserver et de **protéger** le milieu naturel des effets des activités humaines.

Cela nécessite de définir et protéger cette entité à travers les outils fonciers et juridiques des acteurs.



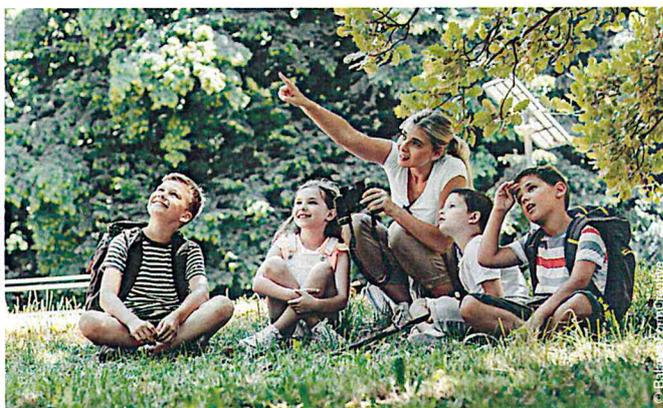
> SUIVRE

La pérennisation du corridor passe par un **suivi scientifique régulier de la fonctionnalité des aménagements**, de manière à en apprécier la qualité et la pertinence et apporter, si possible, des améliorations.



> ENTRETENIR

Garantir le maintien des fonctionnalités du corridor écologique nécessite d'assurer un **entretien adéquat et régulier** de chaque partie de l'aménagement.



> PROMOUVOIR

Il est impératif de mettre en valeur l'écopont de la forêt d'Ermenonville comme un **élément à part entière du système écologique des massifs forestiers nord-français**. Chacun peut sensibiliser à son niveau, tout en gardant comme objectif d'avoir le **moins de fréquentation possible** à cet endroit.

Des engagements pour assurer la pérennité de l'écopont



L'État s'engage

- > à intégrer l'écopont dans son plan pluriannuel de police de la nature
- > à assurer la police de la chasse



Sanef s'engage

- > à réaliser et assurer l'entretien de l'ouvrage d'art
- > à pérenniser l'entretien et le suivi des aménagements par le biais de conventions



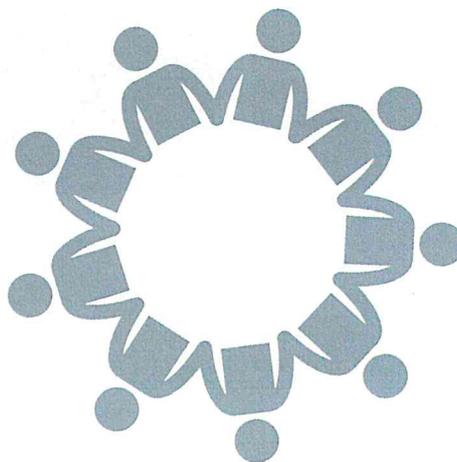
Le PNR Oise Pays de France s'engage

- > à intégrer l'écopont dans les actions de préservation du réseau de landes des forêts d'Ermenonville et de Chantilly, notamment dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000
- > à sensibiliser les usagers de la forêt à ne pas emprunter l'écopont
- > à éviter l'écopont dans les projets d'itinéraires (pédestre, cyclable, équestre)
- > à faire connaître, par le biais de sa Charte, de ses publications et de ses animations le rôle essentiel du corridor Chantilly - Ermenonville



Les associations SAFHEC, ROSO, Biocorridors Picards & AP3F s'engagent

- > à mener des actions de sensibilisation afin d'assurer la préservation des aménagements



La FDC60 s'engage

- > à assurer un suivi par pièges photographiques de la fonctionnalité de l'écopont
- > à réaliser des actions de police de l'environnement
- > à mener des actions de sensibilisation auprès de ses adhérents afin d'assurer la préservation des aménagements



La FF de Randonnée de l'Oise s'engage

- > à baliser les itinéraires de randonnées de manière à éviter l'écopont
- > à sensibiliser ses adhérents et le grand public à la nécessité de ne pas emprunter l'écopont



Le Conseil Départemental de l'Oise s'engage

- > à promouvoir la Charte et la restauration des corridors écologiques à l'échelle de son territoire
- > à garantir l'intégration et la fonctionnalité de l'ouvrage à l'échelle de son territoire



Les communes s'engagent

- > à maintenir les terrains situés à proximité de l'écopont en zone non constructible dans leurs PLU



La Société de Vènerie s'engage

- > à sensibiliser les suiveurs de l'équipage à ne pas emprunter l'écopont
- > à respecter les aménagements aux abords et sur l'écopont



Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France s'engage

- > à poursuivre l'étude de la fonctionnalité du réseau de landes et des pelouses des Forêts d'Ermenonville et de Chantilly,
- > à en diffuser les résultats auprès des signataires de la présente Charte, afin de rechercher la préservation des foyers de biodiversité et des corridors associés



L'ONF s'engage

- > à maintenir et à entretenir les espaces aménagés sur l'ouvrage et aux abords de l'écopont sur leurs terrains

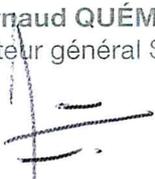


Les signataires de la Charte

Les partenaires s'engagent à porter et assurer ensemble la mise en œuvre de la présente Charte.

Fait à Mont-L'Évêque le 25 Novembre 2022

M. Arnaud QUÉMARD
Directeur général Sanef



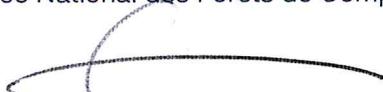
Mme Nadège LEFEBVRE
Présidente du Conseil Départemental de l'Oise



M. Alain BATTAGLIA
Maire de Pontarmé




M. Bertrand WIMMERS
Directeur de l'agence régionale
de l'Office National des Forêts de Compiègne



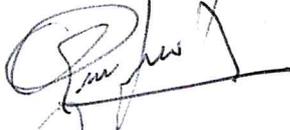
Mme Isabelle MOURET DE LOTZ
Présidente du Collectif Biocorridors Picards



M. Pierre-François PRIOUX
Président de la société de Vénérie

P/F Prioux


M. Bruno QUIGNOT
Président de la SAFHEC



M. Gilles SINET
Président de l'Association Union des Amis
du Parc Naturel Régional Oise Pays de France
et de ses Trois Forêts



Mme Corinne ORZECOWSKI
Préfète de l'Oise



Mme Michelle LOZANO
Maire de Mont-L'Évêque



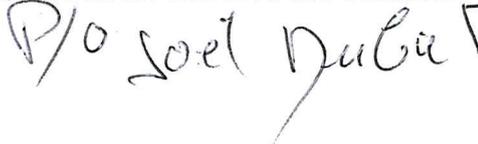
M. Patrice MARCHAND
Président du PNR Oise - Pays de France



Mme Claire BELIN
Secrétaire-Adjointe du conseil d'administration
du Conservatoire d'Espaces Naturel des
Hauts-de-France



M. Guy HARLE d'OPHOVE
Président de la Fédération des Chasseurs de l'Oise



M. Hervé BOUCHU
Président du Comité Départemental
de la Randonnée Pédestre de l'Oise



M. Didier MALÉ
Président de l'Association ROSO





www.groupe.sanef.com